

## FICHE 9 - LES AVANTAGES DE LA LICENCE FFVOILE

### POURQUOI SE LICENCIER ?



#### *Avec ma licence FFVoile,*

- **Je développe mon sport dans mon club**  
Être licencié, c'est intégrer la grande famille de la voile et partager les valeurs de mon sport.
- **Je supporte les Equipes de France et les meilleurs navigateurs Français**
- **Je bénéficie d'avantages exclusifs**
- **Je participe à la vie associative** et j'échange avec d'autres passionnés
- **J'accède aux différentes offres** proposées par mon club (cours collectifs, particuliers, écoles de croisière, jeunes enfants, location, coaching plaisance, mouillage, restauration...)
- **Je bénéficie d'une organisation sportive structurée**, garantissant l'équité et me permettant de me mesurer aux autres et d'obtenir un classement
- **Je bénéficie d'une offre de régates diversifiées** (plus de 6000 épreuves)
- **J'accède à des formations qualifiantes** pour devenir moniteur, arbitre, dirigeant...
- **J'active mes avantages concrets** via mon Espace Licencié (licence dématérialisée, garanties d'assurances, offres partenaires...)
- **Je profite de remises** dans le réseau des Points Location



PARTENAIRE OFFICIEL



PARTENAIRE FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE  
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris  
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72